

En savoir plus sur... Les dispositifs de "soutien à la parentalité"

Document issu d'une formation ouverte aux conseils citoyens de l'HÉRAULT le 5 juillet 2018 à Béziers









Contexte de la formation

Pour un renforcement de la connaissance des conseils citoyens sur la politique de la ville



La famille est le premier lieu de construction de l'enfant, de transmission des repères. De ce fait, elle joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale. Depuis de nombreuses années, la politique de soutien à la parentalité tente de répondre aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de l'autorité parentale.



Contexte de la formation

Pour un renforcement de la connaissance des conseils citoyens sur la politique de la ville



Au gré des besoins des conseils citoyens

Le centre de ressources organise des formations à destination des conseils citoyens qui ont pour but de les outiller (formations méthodologiques, rencontres départementales), mais aussi de renforcer leur connaissances de la Politique de la Ville (formations thématiques). Après une première formation thématique sur la <u>Gestion Urbaine de Proximité</u> (co-animée par le cabinet AMADEUS), puis sur <u>l'accès à la Culture</u> (co-animé par la DRAC du Gard), la formation thématique 2018 était dédiée au thème du « soutien à la parentalité ».

La Caf, partenaire des contrats de ville

Ce document, issu d'une formation organisée à Béziers, le 5 juillet 2018, par Villes et Territoires à destination des conseils citoyens de l'Hérault, s'adresse aux conseillers citoyens désireux de mieux comprendre ce que recouvrent les dispositifs de soutien à la parentalité qui sont un des volets des contrats de ville. Il précise quelles sont les actions qui sont soutenues à ce titre dans les quartiers, et qui les met en œuvre.

Co-animée par la CAF de l'Hérault, cette formation, par les échanges qu'elles a fait naître entre la Caf et les conseils citoyens, a permis aux conseils citoyens de mieux cerner également le rôle d'un des signataires des contrats de ville, la Caisse d'allocations familiales, dans ce domaine.

Forts de ces éclairages, les conseils citoyens sont mieux à-même de jouer leur rôle d'expertise d'usage et de relai des besoins des habitants, soit pour les informer sur l'offre de service existante dans le quartier, soit pour aider des parents à faire émerger des projets d'accompagnement à la parentalité adaptés à leurs besoins, soit encore pour être en mesure donner leur avis sur les actions qui sont soutenues dans le cadre du contrat de ville, au titre de l'accompagnement à la parentalité.

La politique de soutien à la parentalité de la CAF dans les Contrats de ville



Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

Les Caf développent une offre territoriale diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité : lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale, aide aux vacances des familles, offres de service des travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social).

Si le développement de ces offres de services s'adresse à toutes les familles, vous porterez une attention particulière au taux de couverture et à la diversité des offres proposées dans les quartiers de la politique de la ville...



Les missions d'une Caf



Branche famille de la sécurité sociale

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) pilote le réseau des Caisses d'Allocations familiales (Caf) présentes sur tout le territoire. La Cnaf et les Caf forment la branche Famille de la Sécurité sociale.

Versement des prestations

La mission des Caf est d'aider les familles par le versement de prestations familiales légales (ce qu'on appelle communément les « allocations familiales »).

Politique d'action sociale

La CAF met également en œuvre une politique d'action sociale qui se traduit par le soutien des familles sous forme d'aides individuelles (chaque Caf décidant de ces aides et définissant ses critères d'attribution) et par des subventions accordées à des partenaires (communes, intercommunalités, associations, etc.) qui développent des équipements destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles (crèches, centres de loisirs, lieux d'accueil enfant-parents, centres sociaux...).

Le soutien et l'appui à la parentalité fait partie de la politique d'action sociale de la CAF.

La Caf signataire des contrats de ville



Le pilier cohésion sociale est l'axe central de l'engagement de la Caf dans les contrats de ville, a partir des priorités définies par l'Etat autour de la petite enfance, de la réussite éducative et de l'offre d'accueil et d'activités extrascolaires.

La démarche d'accès aux droits, déjà engagée par la Caf de l'Hérault sur l'ensemble du département prend appui sur de nombreux acteurs déjà identifiés sur les quartiers prioritaires, elle ne peut donc qu'être logiquement renforcée et poursuivie.

Enfin, la politique locale de la Caf en matière de vacances enfants et familles constitue un levier mobilisable en matière de lien familial et social.

Le soutien a la parentalité, priorité institutionnelle, doit être également mis en avant à travers les différents dispositifs existants et la dynamique à renforcer autour des réseaux locaux.



Le « soutien à la parentalité » qu'est-ce que cela recouvre ?

Cette définition du soutien à la parentalité est un extrait de l'avis du Comité National de Soutien à la Parentalité rendu le 20 décembre 2012

Une démarche ...

... participative

Il ne s'agit pas « d'avoir un projet à la place des parents » mais d'organiser des rencontres, de fournir des cadres permettant aux parents d'élaborer leurs points de repères éducatifs et enfin de soutenir des initiatives parentales.

...non interventionniste

Basée sur une participation volontaire de la part des parents ou qui recherche systématiquement l'accord ou l'adhésion des parents.

... non stigmatisante -

Basée sur la valorisation des compétences parentales et sans visée thérapeutique, et où les intervenants ne sont pas dans une posture d'experts ni de « sachants » mais d'accueillants, de tiers neutre, de facilitateurs dans les échanges.

Des effets attendus sur...

... le bien-être

L'amélioration du bien-être de l'enfant et /ou des parents.

... la réassurance

La réassurance des parents dans leur environnement familial et social, renforcement de la confiance des parents dans leurs compétences parentales.

... la communication

La communication entre les parents et les enfants.



Bon à savoir: Il faut donc distinguer les dispositifs de soutien à la parentalité de la politique de protection de l'enfant qui peut mettre en œuvre des procédures contraignantes, et qui relève de la compétence du conseil départemental (voir la définition de la protection de l'enfant par <u>l'art. 1 de la loi du 14 mars 2016</u>).

Les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la parentalité financés par la CAF

Les Caf sont aujourd'hui le principal financeur des dispositifs entrant dans le champ du soutien à la parentalité

REAAP et CLAS

Le soutien et l'accompagnement à la parentalité recouvrent des dispositifs spécifiques tels que les Lieux d'accueil Enfants Parents, les « Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » (REAAP), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), la Médiation familiale, les Espaces rencontres. L'appui à la parentalité peut aussi s'exercer au quotidien et de manière parfois informelle au sein des structures d'accueil et d'animation tels que les Centres sociaux et espaces de vie sociale.

Les REAAP et les CLAS sont les deux dispositifs qui sont le plus étroitement articulés avec les contrats de ville, tant du point de vue du type de porteurs de projet, que de la procédure de financement (la subvention) suite à un appel à projet annuel.

Les Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REEAP)

Le dispositif appelé « Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » (REAAP) entend favoriser la mise en place d'actions, y compris par des groupes de parents, visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.

Ces actions proposent un cadre bienveillant pour aider les parents dans la mise en œuvre de leur rôle de parents. Elles veillent à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant, dans le respecte le des principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle. Les porteurs de projet s'engagent à respecter les principes formalisés dans La charte nationale des REAAP.



Dans l'Hérault, une centaine d'associations bénéficient de financements dans le cadre de l'appel à projet REAAP. Il s'agit souvent de petites associations, pour certaines d'entre elles montées par des parents eux-mêmes.

Le site internet dédié des CAF <u>mon enfant.fr</u> permet de trouver des actions, département par département

Dans le Gard : guide interactif <u>être parents dans le Gard</u> (2015) Dans l'Hérault : site internet Parentalité 34 rubrique « Actions »

Les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la parentalité financés par la CAF

Les Caf sont aujourd'hui le principal financeur des dispositifs entrant dans le champ du soutien à la parentalité

Les actions

Ces actions sont financées par la CAF de chaque département dans le cadre d'un appel à projet lancé chaque fin d'année en lien avec ses partenaires que sont le conseil départemental, la DDCS et la MSA. Il s'articule en principe avec celui du contrat de ville dont il constitue en quelque sorte le volet « soutien à la parentalité ».

Exemple de l'appel à projet 2018 dans l'Hérault Guide appel à projet REAAP dans le Gard

Les actions concrétisées sous la forme de ...

... Groupes d'expression de parents ou d'activités et d'échanges entre parents

Ce type de groupes rassemble des parents autour d'un thème de débat permettant, d'échanger sur leurs expériences de parents. Les actions mobilisant des activités culturelles ou artistiques dans l'objectif d'aborder le rôle de parent sont également intégrées.

... Groupes de réflexion, recherche - action, formation

Il s'agit d'actions impliquant les parents dans la construction de savoirs autour de la parentalité, telles que les universités populaires de parents.

... Actions parents-enfants

Il s'agit d'actions réunissant des parents et leurs enfants dans le but de favoriser la relation parent-enfant. Elles peuvent prendre la forme d'ateliers ou de sorties par exemple organisées dans des équipements de quartier comme des ludothèques, des médiathèques ou des lieux d'accueil parents-enfants (Laep). Elles peuvent également recouvrir des temps d'échanges collectifs entre parents et enfants ou adolescents.

... Conférences-débats ou cycles de conférences-débats

Il s'agit d'actions réunissant un expert de la question abordée et des parents, prenant la forme d'une conférence associée à un temps d'échange entre les participants et l'expert.

... Écoute individualisée en face à face ou par téléphone

Il s'agit d'une écoute individualisée proposée aux parents à travers une permanence physique ou téléphonique pour aborder les questions ou problèmes rencontrés dans leur vie de parent.

Une mission départementale d'animation de réseau et de formation des acteurs

Une animation départementale



La coordination des acteurs locaux impliqués dans le soutien à la parentalité (particulièrement présents dans certains quartiers politique de la ville) est une priorité pour la CAF et ses partenaires. Dans l'Hérault, la CAF a confié une mission d'animation départementale à l'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault, sous l'appellation « Parentalité 34 ».

Des outils spécifiques

Pour ce faire, l'animation départementale développe des outils spécifiques :

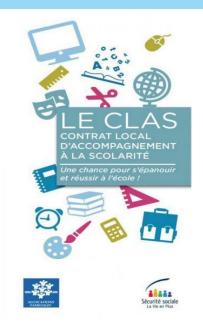
- Site internet / espace ressource : <u>le site internet</u> de « Parentalité 34 »
- Animation et aide à la constitution de réseaux locaux : Les réseaux locaux dans l'Hérault
- Journée départementale annuelle
- Ateliers de formation pour les acteurs financés par les dispositifs CLAS et REAAP.

Dans le Gard, la CAF et ses partenaires (conseil départemental, DDCS et MSA) ont confié une mission du même type à l'association Samuel Vincent, basée à Nîmes : le site internet du REAPP du Gard.

Mieux se connaitre pour mieux orienter les familles

Dans chaque département, les acteurs du soutien à la parentalité se réunissent localement afin de mieux se connaitre pour mieux orienter les familles, partager des informations et réaliser des actions communes.

Les contrats locaux d'accompagnement à la santé CLAS



Les actions d'accompagnement à la scolarité visent à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, du CP à la terminale. Elles s'adressent aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, c'est la raison pour laquelle elles s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'accompagnement à la parentalité. Elles sont réalisées en dehors des temps scolaires, mais s'appuient sur une collaboration avec les équipes éducatives des établissements scolaires.

Aide aux devoirs, apports culturels

Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'Ecole.

Les actions proposent aussi un espace d'information, de dialogue et d'écoute et doivent favoriser l'implication des parents. Un dispositif de soutien scolaire n'est considéré comme du soutien à la parentalité que s'il inclut un programme conseillant les parents dans l'accompagnement éducatif de leur enfant.

Le mode d'accompagnement

Une action « CLAS » regroupe 5 à 15 enfants, avec un animateur pour 5 enfants. Les parents doivent inscrire leur enfant auprès de la structure qui la met en place : structures d'accueil et d'animation financés par la CAF, les centres sociaux par exemple, associations présentes dans les quartiers, etc.

<u>A noter</u> : l'accompagnement à la scolarité ne doit pas être confondu avec les actions de soutien scolaire développées par les établissements scolaires et celles développées par les municipalités.



Pour en savoir plus

<u>Charte nationale d'accompagnement à la scolarité</u> <u>Exemple de dépliant CLAS</u>

Chaque année, la CAF lance un appel à projet C.L.A.S. (date limite : juin pour l'année scolaire suivante) qui doit s'articuler avec celui des contrats de ville : Exemple d'appel à projet CLAS (Hérault).

Dans l'Hérault, environ 300 actions CLAS se déroule chaque année. Parentalité 34 en recense un certain nombre sur son site internet : <u>cliquez ici</u>. Pour le Gard : <u>cliquez ici</u>

Les lieux d'accueils enfants-parents LAEP



Des espaces conviviaux

Ce sont des espaces conviviaux qui accueillent, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents (ces lieux sont issus de la « Maison verte » fondée par Françoise Dolto en 1979).

Le lieu d'accueil enfants/parents n'est ni une halte garderie, ni un lieu de soins. C'est un lieu d'accompagnement à la fonction parentale dont les missions sont les suivantes :

- contribuer au développement de l'enfant et de la relation parent/enfant,
- assurer un rôle de soutien à la fonction parentale,
- rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles,
- favoriser la participation active des familles au sein du lieu.

Les professionnels

Les professionnels qui interviennent dans les LAEP sont le plus souvent des éducatrices de jeunes enfants et des psychologues. Les accueillants, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, sont formés à l'écoute et à la posture d'accueillant en LAEP.

Leur neutralité s'exprime par une attitude discrète, compréhensive, une absence de jugement et de questions intrusives. Cette neutralité est d'autant plus nécessaire lorsque l'accueillant intervient à un autre titre auprès des familles

Conditions d'agrément

Pour bénéficier du financement de la CAF (appelé ici « prestation de service »), le LAEP doit justifier :

- d'un gestionnaire identifié associatif (cette activité devra être à but non lucratif) ou collectivité territoriale. La gestion par une personne particulière ou une société est exclue.
- D'un budget propre.
- D'un local matérialisant le LAEP : ce local devra satisfaire aux conditions d'hygiène et de sécurité pour accueillir du public, et sera évalué lors d'une visite par le médecin PMI déterminant la capacité d'accueil maximale.

Dans le département de l'Hérault, il existe **51 lieux d'accueil parents-enfants.** Ces LAEP sont cofinancés par la CAF, les communes, et le conseil départemental.

Focus sur la Maison de la parentalité À Béziers



La Maison de la parentalité de Béziers est une structure municipale, soutenue financièrement par la CAF, qui propose un accueil gratuit par une équipe d'accueillants, pour les futurs parents, et les parents accompagnés d'enfants jusqu'à 6 ans, sans inscription ni rendez vous. Chacun reste le temps qu'il souhaite. Cependant c'est un lieu qui obéit à des règles de fonctionnement précises.



Des ateliers parents-enfants, qui sont autant de portes d'entrée pour « donner envie » aux parents de venir



Des permanences de professionnels

- Rencontres gratuites avec une psychologue (sur rendezvous). Possibilité de poser des questions sur la relation enfant/parent, trouver une écoute, un soutien, des réponses.
- Soutien, écoute centrés sur le couple et la famille, la relation parent/enfant (sur rendez-vous).
- **Solution** de garde d'enfant pour des parents sans réseau de proximité confrontés à une difficulté de garde momentanée (hospitalisation, stage, etc.).



Autres exemples : les lieux d'accueil parents enfants gérés par <u>l'association Baobab</u> à Montpellier et Lunel.

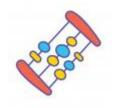
Focus sur la Maison de la parentalité À Béziers

Un « point info famille »



une plateforme pour informer et orienter les parents à la recherche d'une aide ou d'un accompagnement, d'un service (modes de garde, activités à faire avec les enfants, activités proposées aux enfants...), des coordonnées d'un professionnel, etc. Elle peut s'appuyer sur un réseau d'accompagnement à la parentalité de l'agglomération de Béziers, ancien et dynamique.

Lieu de jeu pour des enfants accompagnés d'un parent



Les membres de l'équipe présente le LAEP comme « une salle de jeu améliorée », de façon à éviter toute stigmatisation : cela permet, au détour d'ateliers ludiques, une rencontre entre parents, une pause avec son enfant.





Il offre la possibilité d'échanger avec des accueillants et des parents sur le quotidien avec un enfant.



Lecture enfants et parents

En partenariat avec la Médiathèque André Malraux. Une fois par mois, sur inscription.



Des ateliers d'éveil pour les parents et les enfants

Il s'agit d'ateliers de découverte pour les petits accompagnés de leurs parents : peinture, modelage, transvasement. Découvrir et apprendre en toute sécurité affective. Ces activités sont un outil utilisé par les accueillants pour accompagner les parents autrement



Espace musical et sonore

En présence d'un musicien-musicothérapeute et d'une sagefemme. Pour les femmes enceintes, les enfants de 3 mois à 6 ans accompagnés de leurs parents. Une fois par mois le mercredi matin, sur inscription.



Les massages bébés

Chaque mois, apprentissage des gestes de massages bébés par une instructrice de l'Association Française de Massages Bébés. Pour les enfants de 1 à 7 mois, sur inscription.

La médiation familiale



Préserver le lien familial

Elle vise à préserver le lien familial lorsqu'il est fragilisé par un évènement ou une situation, tels que les divorces, séparations, recompositions familiales, conflits familiaux, autour du maintien des liens entre les enfants et leurs parents.

En proposant un temps d'écoute, d'échanges et de négociation, l'objectif de la médiation est d'aborder le conflit familial dans un espace neutre afin de restaurer le dialogue et préserver la place de l'enfant.

La médiation se définit comme...



Un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Processus dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.



Définition du Conseil national consultatif de la médiation familiale

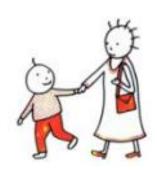


Dans le département de l'Hérault, **8 associations sont agréées** pour rendre ce service, avec des médiateurs familiaux détenteurs du diplôme d'Etat de médiateur familial.

<u>Les services médiation familiales conventionnés dans l'Hérault</u> Les services de médiation familiale dans le Gard

Les espaces de rencontre





Un lieu neutre...

Il s'agit d'un lieu neutre, extérieur au domicile de chacun des parents pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou un tiers (grands-parents, fratrie ...).

Ce recours est préconisé dans les situations où la relation et/ou l'exercice du droit de visite sont interrompus, difficiles ou conflictuels y compris les situations de violences conjugales.

Cette offre de service, financée par la CAF depuis 2015.

Ces lieux dans l'Hérault...

... À Béziers



https://www.adages.net/soae-espaceparentele



http://mva.ville-beziers.fr/comite-de-sauvegarde-de-lenfance-du-biterrois

... À Montpellier



https://www.adages.net/espacefamille

Les centres sociaux

L'appui à la parentalité peut aussi s'exercer au quotidien et de manière parfois informelle au sein des structures d'accueil et d'animation financés par la CAF.



Missions générales

- 1. Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.
- 2. Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Ces missions sont coordonnées et animées par une équipe de professionnels et de bénévoles. L'agrément « centre social » suppose que le niveau de qualification et le temps de travail (temps plein) du directeur soient conformes aux préconisations règlementaires de la CAF. Des exigences de qualification et de temps de travail portent aussi sur le / la référent(e) famille.

Un centre social peut être porté par une association, soit directement par une commune ou une structure intercommunale.

Activités proposées



Les activités et les services proposés par un centre social s'inscrivent dans un projet social visant,

sous différentes formes, le développement des liens sociaux. Un centre social propose ainsi des services et des activités diverses, en fonction de la convention conclue avec la CAF: haltes-garderies, accueils de loisirs pour les enfants, permanences administratives ou sociales, activités éducatives, culturelles ou sportives, ateliers d'insertion, activités parentalité, cours de langues, etc.

En savoir plus sur les centres sociaux

Les familles au cœur du projet



La famille étant au cœur du projet d'un centre social, le soutien et l'appui à la parentalité s'exerce de manière plus ou moins

informelle, avec une attention particulière portée à la relation parent-enfant et au partage de moments conviviaux : sorties familiales, ateliers créatifs parents-enfants, soirée...

Le centre social, de par ses missions et sa connaissance des dispositifs soutenus par la CAF, peut aussi informer les parents sur les actions de soutien à la parentalité existant sur leur territoire et sur les structures qui les mettent en œuvre. C'est une porte d'entrée intéressante pour les conseils citoyens.

Les espaces de vie sociale

L'appui à la parentalité peut aussi s'exercer au quotidien et de manière parfois informelle au sein des structures d'accueil et d'animation financés par la CAF

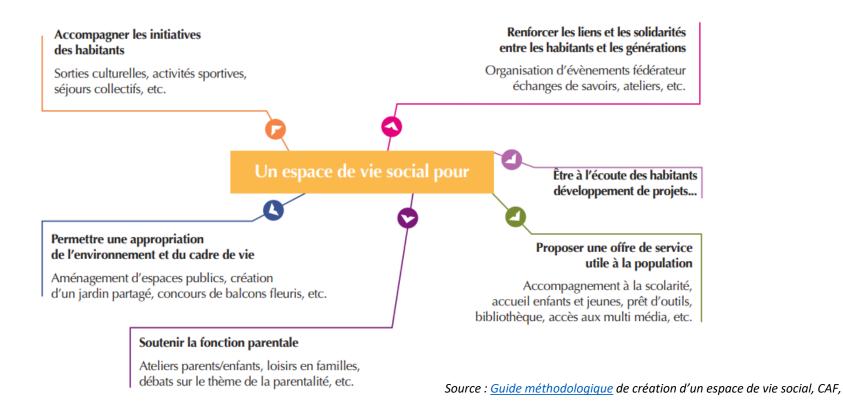


Une action adaptée aux moyens humains

Les espaces de vie sociale contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent, et ils son gérés exclusivement par une association.

En savoir plus

En quoi l'espace de vie sociale contribue-t-il à l'enrichissement de la vie locale ?



ANNEXE

Les domaines d'intervention de la Caf

	PRESTATIONS LÉGALES	ACTION SOCIALE
Petite enfance	Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE): Prime à la naissance Allocation de base Complément de libre choix d'activité (Clca) ou PrePare Complément de libre choix du mode de garde (Cmg)	Financement des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) : crèche, haltes garderie, jardins d'enfants Aides à l'investissement pour les porteurs de projet de création de places d'Eaje. Prime d'installation d'un(e) assistant(e) maternel(le) (1ère installation).
Enfance / jeunesse	Allocations familiales Complément familial Allocation de rentrée scolaire (Ars)	Aides financières individuelles accordées aux familles modestes pour les loisirs de leurs enfants, les départs en vacances. Financement des centres sociaux, des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh), de centres de vacances.
Parentalité	Assurance vieillesse des parents au foyer (Avpf) Allocation de soutien familial (Asf)	Financement des Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) Association de médiation familiale Lieux d'accueil enfant-parent (Laep) Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)
Logement	Aides au logement : Aide personnalisée au logement (Apl) Allocation de logement à caractère familial (Alf) Allocation de logement à caractère social (Als) Prime de déménagement Prêt à l'amélioration de l'habitat Aide au logement temporaire pour les organismes intermédiaires	Financement des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) : crèche, haltes garderie, jardins d'enfants Aides à l'investissement pour les porteurs de projet de création de places d'Eaje. Prime d'installation d'un(e) assistant(e) maternel(le) (1ère installation).
Précarité	Revenu de solidarité active (RSA) Prime d'activité	Aides financières individuelles Accompagnement social individualisé
Handicap	Allocation adulte handicapé (AAH) Allocation d'éducation d'enfant handicapé (Aeeh) Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)	Aides financières individuelles Accompagnement social individualisé

ANNEXE

Plus d'info' et ressources en ligne

Plus d'info'

Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Il est co-piloté par l'État, la caisse d'Allocations familiales, et le Conseil Départemental.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles a pour enjeu le pilotage commun des politiques d'accueil du jeune enfant et du soutien de la parentalité, afin de permettre une réduction des inégalités territoriales d'accès à l'offre de services.

Il se traduit par un plan d'actions partenarial sur plusieurs années, qui vise un développement équilibré des services et dispositifs et une meilleure accessibilité aux familles et professionnels. L'instance de pilotage est appelée comité départemental des services aux familles.

ligne

Site national de la Caf



Le site national des CAF dédié à la parentalité <u>mon</u> <u>enfant.fr</u>



Guide interactif

Guide interactif
Etre parents dans le Gard
(2015)



Stratégie nationale

Présentation de la stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 site du ministère de la santé et des solidarités

document en téléchargement

VILLES & TERRITOIRES

Centre de ressources en politique de la ville et cohésion territoriale

1 011 RUE Du Pont de Lavérune, CS 70 022, 34077 Montpellier Cedex 3 04.67.07.02.38



www.villesetterritoireslr.fr